

Infirmiers : une définition officielle de la consultation infirmière



© 2025 Les Echos Publishing

Il aura fallu un travail collectif réalisé par la commission « Exercice professionnel » pour que la définition de consultation infirmière voit le jour. Son objectif : reconnaître pleinement les sciences infirmières, encadrer les actes liés à la prévention, garantir la qualité et la sécurité des soins pour les patients et donner un fondement juridique clair à la profession, notamment en exercice libéral. Pour l'Ordre, les politiques de santé publique vont désormais pouvoir s'appuyer sur cette définition pour améliorer l'accès aux soins sur le territoire et réduire les inégalités.

Un mouvement international

Cette définition intervient dans la foulée de la promulgation de la loi infirmière du 27 juin 2025 et s'inscrit plus largement dans un mouvement international puisque le Conseil international des infirmières a, lui aussi, adopté une nouvelle définition de l'infirmière en juin dernier, soulignant son rôle clé pour améliorer l'accès aux soins partout dans le monde. L'Ordre attend désormais l'adoption du décret qui rendra la consultation infirmière opérationnelle dans les prochaines semaines.

Pour consulter la définition : www.ordre-infirmiers.fr/

